



Stages de 3ème année scolaire 2020 2021

publié le 06/11/2020 - mis à jour le 05/09/2023

Les élèves de 3ème effectueront leur séquence d'observation en entreprise du 7 au 11 décembre 2020.

La convention à renseigner se trouve en PJ. Un stage ne saurait commencer sans que toutes les parties aient signé la convention. (Merci de respecter les horaires et pauses qui doivent figurer le cas échéant dans la rubrique concernée).

Les modalités de mise en œuvre, au sein de l'entreprise, des mesures de protection définies par le protocole national en vigueur pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de Covid—19 s'appliquent à l'élève.

C. LALLEMENT,
Principale



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.